



Albi, le 6 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au Journal officiel de la République française du **6 janvier 2015** sont parus les arrêtés en date du 29 décembre 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des inondations et coulées de boue :
 - ✓ survenues entre le 27 et le 30 novembre 2014 pour les communes de Curvalle, Lasfaillades, Moulin-Mage, Murat-sur-Vèbre, Nages, Albi, Ambialet, Castelnau-de-Lévis, Lisle-sur-Tarn ;
- au titre de la sécheresse :
 - ✓ du 8 au 31 mars 2013 pour la commune de Grazac

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours **à compter du 7 janvier 2015** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

Contact Presse :

Marie LACAN – 05-63-45-62-34 - 06 18 28 61 33 marie.lacan@tarn.gouv.fr

Stéphanie TAILLEFER – 05-63-45-60-87 stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr